Industrie, Petites et Moyennes Entreprises et Economie Sociale et Artisanat dans la Région

SOMMAIRE

Liste des tableaux 3

Liste des figures 3

I. CADRE LEGAL 4

II. CADRE INSTITUTIONNEL 4

III. CONTEXTE NATIONAL DES PMEESA AU CAMEOUN 5

IV. TYPOOGIE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES AU CAMEROUN 5

IV.1. SITUATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES DANS LA REGION DE L'EXTREME- NORD 6

IV.1.1. ETAT DES ENTREPRISES DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD 6

IV.1.2 REPARTITION DES ENTREPRISES ET DES ETABLISSEMENTS 6

V. ENTREPRISES ET ETABLISSEMENT INDUSTRIELS PAR SOUS-SECTEUR ET PAR BRANCHE D'ACTIVITES 7

V.1 LE SECTEUR PRIMAIRE 7

V.2 LE SECTEUR SECONDAIRE 8

.V.3 ENTREPRISES DU SECTEUR TERTIAIRE 9

VI. DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES 9

VII. L'ARTISANAT 10

VIII. L'ECONOMIE SOCIALE 12

IX. ANALYSE FFOM 12

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Typologie des entreprises 6
Tableau 2: Evolution du nombre d'entreprises et établissements de la région de l'Extrême-Nord 6
Tableau 3:Répartition des entreprises par Departement 7
Tableau 4: Répartition des entreprises par branches d'activités 7
Tableau 5: Entreprises du secteur Primaire 8
Tableau 6: Entreprises du secteur secondaire par branche d'activités 8
Tableau 7: Nombre d'artisans enregistrés par Département 11
Tableau 8: Nombre de structures d'économie social par Département. 12

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Répartition des entreprises du secteur tertiaire 9
Figure 2: Evolution des entreprises du secteur tertiaire 9
Figure 3: Quelques objets d'arts 11

I. CADRE LEGAL

Créé par décret N°2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, puis modifié et complété par le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011, le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) appartient au secteur Production et Commerce et au sous-secteur Industries et services.

L'on note une réelle volonté de mieux accompagner les PMEESA en général. Cette volonté se matérialise par un enrichissement du paysage institutionnel d'encadrement des PMEESA, lequel est basé sur une assise juridique conséquente. Au Cameroun, le secteur PMEESA est régi par un ensemble de lois fondamentales notamment **:**

- la loi N° 2007/004 du 3 juillet 2007 régissant l'artisanat au Cameroun,
- la loi N° 2010/010 du 13 avril 2010 portant promotion des PME au Cameroun,
- la loi N°93/015 du 22 décembre 1993 relative aux Groupements d'Intérêt Economique,
- la loi N°92/006 du 14 aout 1992 relative aux sociétés coopératives et aux groupes d'initiative commune,
- la loi N°90/053 du 19 décembre 1990 relative à liberté d'association.

Ces lois sont complétées par une série des décrets et d'arrêtés à savoir :

- le décret d'application N° 2010/2996/PM du 03 novembre 2010 de la loi N° 2007/004 du 3 juillet 2007,
- le Décret N° 2011/0003/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de promotion des activités de production artisanale d'intérêt communal,
- le décret N°2013/0009/PM du 07 jan 2013 portant création des villages artisanaux ;
- l'arrêté N°0003/A/MINPMEESA du 15 mars 2011 portant cahier de charge précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées aux communes en matière d'organisation des salons de l'artisanat.
- la Décision N°0077/CAB/MINPMEESA du 11 juillet.2012 portant publication de la liste (répertoire) des métiers artisanaux

II. CADRE INSTITUTIONNEL

Crée par décret N° 2013/169 du 27 mai 2013 , le MINPMEESA est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du gouvernement en matière de Développement des Petites et Moyennes Entreprises de l'Economie Sociale et de l'Artisanat. À son fonctionnement, sont rattachés bon nombre de programmes et d'organismes à savoir :

- la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) créé par décret N°2001/380 du 27 novembre 2001 portant changement de dénomination et réorganisation de la chambre de commerce, d'industrie des mines et de l'artisanat du Cameroun. Elle a pour mission d'organiser des foires expositions nationales, des kermesses économiques, des semaines ou quinzaines commerciales
- l'Agence de Promotion des PME (APME), Crée par décret n° 2013/092 du 03 avril 2013. Ses missions sont nombreuses (Assistance et encadrement des PME, facilitation des formalités de création d'entreprise, assistance et conseil aux porteurs d'idées et projets, renforcement des compétence, mise en place d'une banque des données et de projet, promotion de l'innovation technologique, mise en place d'un observatoire des PME, incubation de Start-up, compagnonnage (partenariat avec les grandes entreprises), etc.
- la banque Camerounaise des PME (BC – PME) a été constituée en juin 2011 avec un capital de 10 000 000 000 F CFA (dix milliards de francs CFA) et son siège social se trouve à Yaoundé. Elle est spécialisée dans le financement des petites et moyennes entreprises.
- la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat (BSTP) Elle a vu le jour suite au décret N°002/PM du 15 Février 2012. C'est un centre de ressources qui permet le recensement des entreprises et leur évaluation en se basant sur leurs capacités techniques.

Créés par Décret N°2017/0877/PM du 28 février 2010, Les CFCE sont placés sous la supervision et l'autorité du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Artisanat et de l'Economie Sociale qui en assure la coordination. Ils permettent de lever les lourdeurs administratives de création d'entreprise et d'accélérer leur création dans un délai règlementaire de 72 heures.

III. CONTEXTE DES PMEESA AU CAMEROUN

La politique industrielle du Cameroun devait s'orienter vers une plus grande introversion économique par une intégration de son tissu, ainsi que la création d'un environnement propice au développement des grandes unités de production, tout en assurant l'éclosion des PME dans le cadre du VIe Plan quinquennal de développement économique et social mis en œuvre en 1986-1991. Elle se donnait aussi pour objectif d'assurer la Compétitivité des produits nationaux sur les marchés intérieurs et extérieurs. (SNADDT, 2016)
Le sous-secteur des PMEESA est constitué d'entreprises privées de différentes tailles et couvrant toutes les branches de l'activité économique. Ces différentes entreprises participent à la production et à la commercialisation des biens et services, et concourent toutes à échelles variables notamment à la création de richesses ; la création d'emplois ; la croissance économique. Dans le cadre de la mise en œuvre du DSCE, les enjeux majeurs se posant dans ce secteur se présentent comme suit:
S'agissant de la stratégie de croissance, il est question de:

- développer les infrastructures ;
- moderniser l'appareil de production ;
- renforcer l'intégration régionale et la diversification des échanges commerciaux ;
- assurer le financement de l'économie.

Pour ce qui est de la stratégie de l'emploi, il s'agit de:

- développer les PME et promouvoir l'emploi salarié décent ;
- promouvoir l'auto-emploi ;
- mettre en adéquation la demande d'emploi avec l'offre de formation ;
- améliorer l'efficacité du marché de l'emploi.

IV. TYPOOGIE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES AU CAMEROUN

De par son importance dans la structure économique du pays, le secteur industriel constitue un point d'ancrage essentiel de la croissance autour duquel peut s'articuler la création des richesses et lutter contre la pauvreté (PDI, 2012). Par ailleurs, l'industrie est aussi une activité d'organisation et de structuration de l'espace. La gestion de l'activité industrielle dans un territoire donné reste capitale dans la prise en compte du Développement Durable.
L'économie camerounaise se repose majoritairement sur les PME/PMI en général et sur les TPE (structure employant moins de dix salariés) en particulier. La création de ces petites structures permet sur le plan social de réduire le chômage des jeunes et sur le plan économique de contribuer de manière significative au développement locale.

D'après la définition consacrée dans la loi N° 2015/010 du 16 juillet 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des PME, les résultats du recensement révèlent, tout comme en 2009, une prédominance de la PME (TPE, PE, ME) qui représente 99,8% des entreprises. Dans ce segment des PME, plus de 7 entreprises sur 10, sont de Très Petite Entreprise (TPE) employant moins de 5 personnes et réalisant un chiffre d'affaires de moins de 10 millions de FCFA.

Au Cameroun, il n'existe pas encore une définition officielle présidant à la typologie des entreprises. Chaque Service Public propose pour les besoins de ses propres travaux, une désagrégation des entreprises suivant les tranches de tailles jugées pertinentes.

La classification des entreprises par taille se fonde sur la loi N° 2015/010 du 16 juillet 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des PME. Au regard de cette loi :

- une Très Petite Entreprise (TPE) est une entreprise ayant au plus 5 employés et dont le chiffre d'affaires est de moins de 15 millions de FCFA ;
- une Petite Entreprise (PE) est une entreprise dont l'effectif des employés est compris entre 6 et 20 et, ayant un chiffre d'affaires compris entre 15 et 250 millions de FCFA ;
- une Moyenne Entreprise (ME) est une entreprise dont l'effectif des employés est compris entre 21 et 100 et, ayant un chiffre d'affaire supérieur à 250 millions et inférieur ou égal à 3 milliards de FCFA ;
- une Grande Entreprise (GE) est une entreprise dont l'effectif des employé est supérieur à 100 et dont le chiffre d'affaires est de plus de 3 milliards de FCFA.

IV.1. SITUATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES DANS LA REGION DE L'EXTREME- NORD

IV.1.1. Etat des entreprises dans la région de l'Extrême-Nord

La Région de l'Extrême Nord est l'une des Régions qui enregistre un grand nombre de petits métiers. La diversité de ces activités a donné naissance à des chaînes de métiers plus ou moins interdépendants. Certaines activités ont disparu, comme, dans les années 1950, celle des teinturiers. D'autres ont subi des reconversions, comme celle de la forge. Une des filières les plus importantes à l'Extrême-Nord est celle du cuir avec ses lieux de tannage ; en amont, les commerçants de peaux, et les tanneurs en aval. Les nouvelles techniques ont entraîné la floraison de menuiseries métalliques, avec des soudeurs, des vendeurs de pièces métalliques, de tôles, de chevrons.

Tableau 1 : Typologie des entreprises

Types d'entreprise	TPE	PE	ME	GE	Total
Effectif	5136	1466	35	01	6638

Source : INS/RGE2- 2016

De ce tableau il ressort, que les PME de la région de l'extreme-nord sont majoritairement les TPE avec 77% de l'effectif total ; et seulement 22 % pour les PE et 1% pour les ME. Ces statistiques mettent ainsi en exergue la fragilité et le caractère informel de ce secteur. En effet, la forte présence des TPE ne facilite pas la dynamisation économique, dans la mesure où les entreprises de ce segment exercent pour la plupart dans l'informel.

Cependant la Région de l'Extrême Nord enregistrait 2585 entreprises sur son territoire en 2009, l'effectif est passé à 6870 en 2016 soit une évolution relative de 1,17% soit au-dessus de la moyenne nationale qui est de 1,2%. Cependant la proportion des entreprises implantées dans la Région par rapport au plan national est faible, elle ne représente que 3% des entreprises implantées au Cameroun.

Tableau 2: Evolution du nombre d'entreprises et établissements de la région de l'Extrême-Nord

Région	*Nombre*		*Evolution (%)*	*Proportion (%)*	
	2009	2016		2009	2016
EXTREME NORD	2 585	6 870	1,7	2,8	3,3
Ensemble	93 969	209 482	1,2	100	100

Source : INS-RGE2-2016

IV.1.2 Répartition des entreprises et des établissements

Les entreprises implantées dans la Région de l'Extrême Nord sont inégalement réparties. Le département du Diamaré qui abrite par ailleurs la capitale régionale regorge plus de la moitié des entreprises de la Région (63%). Le Logone et Chari est le deuxième département en termes d'entreprises (18%). Il faut noter que la répartition fortement inégale des entreprises dans la Région ne favorise pas le développement géographiquement équitable de la Région.

D'après le RGE-2 effectué par l'Institut National de la Statistique (INS) en 2016, la Région de l'Extrême-Nord comptabilise 6870 entreprises soit 62.8% des entreprises enregistrées dans le département du Diamaré. Ces entreprises sont reparties par Département ainsi qu'il suit :

Tableau 3:Répartition des entreprises par Département

Départements	**Nombre d'entreprises**	**Pourcentage**
DIAMARE	4317	62.8
LOGONE ET CHARI	1251	18.2
MAYO-DANAY	491	7.1
MAYO-TSANAGA	340	4.9
MAYO SAVA	221	3.2
MAYO KANI	250	3.6
Total	**6870**	**100**

Source : INS/ RGE-2, 2016

V. Entreprises et établissement industriels par sous-secteur et par branche d'activités

La classification des activités industrielles par sous-secteur et branches d'activités s'imposent partout ailleurs, à travers les nomenclatures officielles par les services de statistiques des Etats et des grandes organisations. Selon la classification l'on retrouve :

- les industries extractives : elles regroupent toutes les activités qui prélèvent des ressources du sous-sol. qu'il s'agisse des mines ou des carrières.
- les industries manufacturières : sous-secteur par excellence de l'industrie. Il englobe l'ensemble des activités dont la finalité est à partir d'une ou de plusieurs matières premières ou produits élaborés, de fabriquer des produits de nature différente, en grand nombre ou quantité importantes à l'aide des moyens techniques, dans une structure particulière appelée usine.
- la production et la distribution d'électricité de gaz et d'eau qui constituent un sous-secteur très composite dans ses fonctions et dans ses modes de production.

Selon les résultats du RGE-2 de 2016, les entreprises et établissements du secteur secondaire de la Région de l'Extrême-Nord sont majoritairement les industries manufacturières, regroupant 79 % des 194 entreprises et établissements que totalise la région de l'Extrême-Nord. L'industrie alimentaire ne rassemble que 7 %, l'électricité, gaz et eau 4%, la construction10 % et 0% pour l'industrie extractive.

Tableau 4: Répartition des entreprises par branches d'activités

Branche d'activité	Extraction		Industrie alimentaire		Industrie manufacturière		Electricité, eau et gaz		Construction		Total	
	2009	2016	2009	2016	2009	2016	2009	2016	2009	2016	2009	2016
Nombre	0	1	13	67	153	915	9	5	19	17	194	1005

Sources : INS/RGE-2016

V.1 LE SECTEUR PRIMAIRE

Les entreprises du secteur primaire sont constituées de trois branches d'activités à savoir : l'agriculture, l'élevage et chasse, la pêche et la pisciculture. Cependant l'on relève que la seule entreprise de pêche et pisciculture qui existait en 2009 a disparu. La répartition des entreprises dénombrées au cours de l'année 2016 est représentée sur le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Entreprises du secteur Primaire

	Branches d'activités						Total	
	Agriculture		Elevage et chasse		Pêche et pisciculture			
Année	2009	2016	2009	2016	2009	2016	2009	2016
Extrême-Nord	9	7	2	4	1	0	12	11
Total	192	148	91	132	7	8	345	353

Globalement le nombre d'entreprise du secteur primaire a diminué au cours de la période 2009- 2016. On est passé de 12 entreprises du secteur primaires 2009 à 11 en 2016 soit une baisse de 9%.

V.2 LE SECTEUR SECONDAIRE

Les entreprises du secteur secondaire se regroupent en cinq branches d'activités à savoir :

- l'extraction,
- l'industrie alimentaire ;
- autres industries manufacturières ;
- électricité, gaz, eau et assainissement,
- et construction.

Les entreprises manufacturières représentent environ 98% (Industrie alimentaire et autres industries manufacturières) des entreprises de la Région de l'Extrême-Nord. L'on note une faible représentation des entreprises de construction, d'électricité, gaz, eau et assainissement. Etant données les objectifs de constructions et de développement de la Région, le déficit de ces entreprises clés pose un problème auquel les acteurs devraient apporter les solutions adéquates. Le tableau suivant présente les branches d'activités du secteur secondaire de 2009 à 2016.

Tableau 6: Entreprises du secteur secondaire par branche d'activités

	Extraction		Industrie alimentaire		Autres industrie manufacturières		Electricité, gaz, eau et assainissement		Construction		Total	
Année	2009	2016	2009	2016	2009	2016	2009	2016	2009	2016	2009	2016
Extrême-Nord	0	1	13	67	153	915	9	5	19	17	194	1 005
Cameroun	30	70	767	2 564	10 456	28 392	195	220	706	1 099	12 154	32 345

Source : INS/ RGE -2016

Les entreprises du secteur secondaire de la Région de l'Extrême Nord ont augmenté de façon exponentielle entre 2009 et 2016. On est passé de 194 à 1005 entreprises. Sur le plan national, les entreprises du secteur secondaire de la Région de l'Extrême-Nord représentait 3% des entreprises nationales du même secteur

On note la présence de quelques industries à savoir :

- la SODECOTON : qui fait dans l'engrenage du coton et la production de l'huile ;
- la SIPROMAC : production des matériaux de construction et article divers ;
- la SEMRY : modernisation de la riziculture dans le departement du Mayo-Danay ;
- la NOTACAM : transformation de la peau animale en cuir ;
- l'usine de fabrication des chaussures plastiques à Maroua 3 ;
- la MINOTERIE de maïs Shek agro.

A côté de ces unités de production et de fabrication, et à échelle très basse, les populations transforment de manière artisanale les arachides et les grains de neems et de cailcédrat en huile végétale.

V.3 ENTREPRISES DU SECTEUR TERTIAIRE

La répartition des entreprises du secteur tertiaire dans la Région de l'Extrême Nord suivant les branches d'activité s'illustre à travers la figure ci-dessous :

Figure 1: Répartition des entreprises du secteur tertiaire

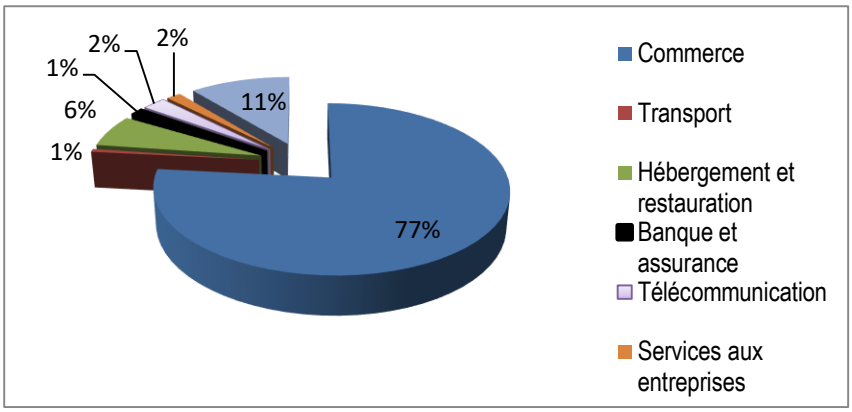

Le secteur tertiaire dans la Région de l'Extrême Nord est essentiellement constitué du commerce (77% des entreprises). Les entreprises du secteur financier (Banque et assurance) représentent seulement 1% du secteur tertiaire. Cette situation présume un faible taux de bancarisation et par ricochet une entrave au développement de la Région.

Les entreprises du secteur tertiaires ont augmenté significativement entre les périodes 2009 et 2016. Le nombre d'entreprises dénombrées dans la zone est partie de 2 347 à 2 854 soit une augmentation de 149% (le nombre d'entreprise a plus que doublé).

Figure 2: Evolution des entreprises du secteur tertiaire

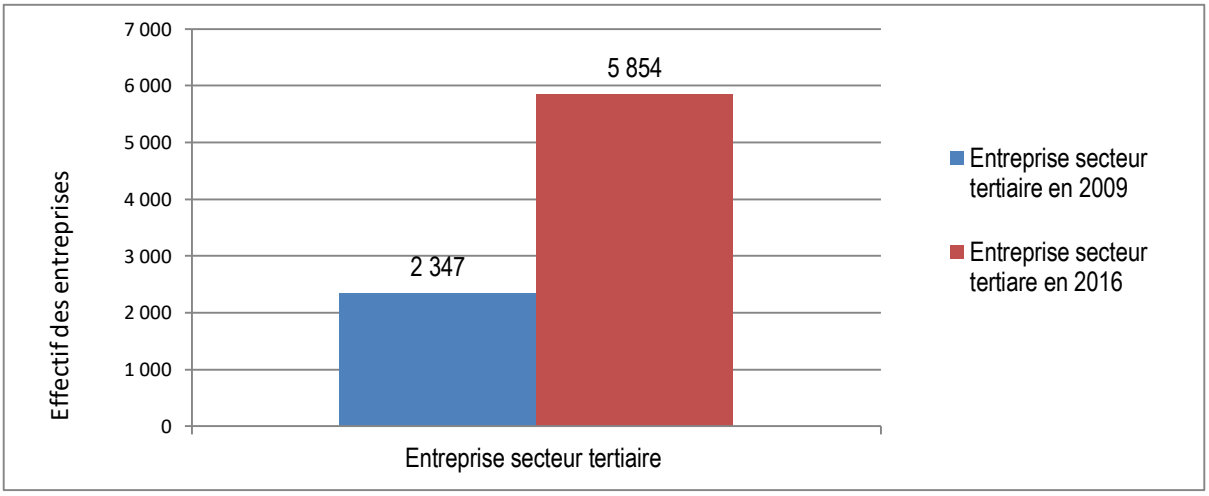

VI. Difficultés rencontrées par les entreprises industrielles

Comme dans toute autre région, les PME de la Région de l'Extrême-Nord connaissent un certain nombre de difficultés à savoir : l'accès au crédit bancaire du fait des taux d'intérêts élevés et des conditions d'emprunts dissuasives, la difficulté d'approvisionnement en matières premières ; les techniques et technologies de production peu appropriées ; l'insuffisance de respect des normes/standards de qualité ;l'insuffisance qualitative et quantitative des ressources humaines ; les difficultés d'accès aux marchés extérieurs ; un cadre institutionnel peu favorable ;un environnement administratif peu propice aux affaires ; une forte pression fiscale; un déficit d'infrastructures de base et de moyens de transport, le manque d'études techniques et de faisabilité qui fait en sorte que les petites unités industrielles naviguent souvent à vue.

Par ailleurs, l'avènement de la secte islamique BOKO Harem a causé d'énormes pertes et dégâts pour ces entreprises. La plupart ont fermé et d'aucun ont dû abandonner leurs activités par peur et l'insécurité qui régnait. Les zones les plus touchés par la crise sont celles situées à la limite avec le Nigeria à savoir Logone et Chari, Mayo-Sava et Mayo-Tsanaga.

VII. Artisanat

Selon les termes de l'article 2 de la loi N° 2007/004 du 03 juillet 2007, l'artisanat regroupe l'ensemble des activités d'extraction, de production, de transformation, d'entretien, de réparation, de prestation de services essentiellement manuelles et exercées à titre principal soit directement ou sous la direction d'un artisan, soit dans le cadre d'une entreprise. Il se subdivise en trois secteurs que sont :

- l'artisanat de production : basé sur la fabrication de biens d'usage courant, mais sans un recours à la standardisation industrielle, par l'utilisation, exclusive ou dominante du façonnage manuel. L'on peut citer entres autre métiers de ce secteur, la confection textile, la maroquinerie, le menuiserie-bois, la ferronnerie, la vannerie, la poterie, la transformation de produits alimentaires.
- l'artisanat de service : prend en compte la distribution à petite échelle de biens de nécessité courante, ainsi que la fourniture des petits services nécessaires à la vie ordinaire. Dans cette catégorie, se retrouvent : la coiffure / esthétique, la cordonnerie, la mécanique-auto, l'électricité, le froid et climatisation, les métiers du bâtiment, le transport terrestre, la petite hôtellerie-restauration, la bureautique, la photographie.
- l'artisanat d'art : désigne les métiers qui débouchent sur la fabrication et la commercialisation d'objets ayant essentiellement une valeur esthétique et culturelle, et révélant une bonne utilisation des ressources naturelles ainsi qu'un raffinement dans la présentation des formes et de l'expression de la beauté. Dans cet ensemble sont contenus les métiers tels que la sculpture, la peinture, la bijouterie-joaillerie.

La Région de l'Extrême-Nord constitue l'un des bassins de production des objets artisanaux au Cameroun. Au même titre que la ville de Foumban est reconnue pour le travail d'objets en bronze et en cuir, Bamenda et Bafoussam pour la sculpture en bois, les objets en fibres végétales et en bambou ; la région de l'extrême-nord et surtout la ville de Maroua est connue pour les articles en cuir et la tannerie (WASSOUNI, 2012). Dans cette partie du pays, on retrouve les trois secteurs de l'artisanat dont chaque Département possède une spécificité. L'artisanat de production et de service sont les secteurs les plus développés. Ainsi on relève une prédominance de la filière cuir et textile dans le Département du Diamaré. La sculpture et la forge dans les Départements du Mayo-Tsanaga et du Diamaré. La vannerie et le tissage dans les Départements du Mayo-Sava et Logone et Chari. L'agroalimentaire étant répandu dans toute la Région, les métiers de la maroquinerie et du tissage constituent des filières à fort potentiel

La production artisanale génère des fonds dans l'économie puisque les produits artisanaux sont achetés par les touristiques nationaux et étrangers. Ces produits sont pour la plupart exportés vers les autres villes camerounaises (Garoua, Ngaoundéré, Yaoundé et Douala) et dans les pays voisins (Tchad, Nigeria, République Centrafricaine). Toutefois, le marché de l'artisanat demeure peu structuré. Malgré le nombre important d'artisans, il manque de débouchés pour les produits de l'artisanat.

Malgré les préjugés développés autour du travail du cuir, il faut relever que dans la ville de Maroua certains artisans de par les revenus qu'ils tirent de leur activité, bénéficient d'une position sociale respectable. Au total, l'artisanat du cuir qui est très répandu, a un impact multidimensionnel. Il génère des revenus à la chaîne d'acteurs impliqués, participe au brassage interethnique, alimente le marché du tourisme et contribue par le biais de ses produits à la promotion de l'identité culturelle de l'Extrême-Nord à travers le monde. Mais il pollue aussi l'environnement par ses odeurs nauséabondes et le détruit par l'usage des peaux de faune de sauvage, attire les jeunes gens qui se désintéressent de l'école, d'où l'analphabétisme. Depuis quelques années, cet art local souffre de la raréfaction des peaux, des intrants de tannage et des matériels qui entrent dans la confection d'objets en cuir. Des conflits

entre les artisans, les revendeurs d'objets en cuir et les ONG perturbent aussi cette filière dont la qualité des produits qui est souvent déplorée affecte les ventes.

Tableau 7: Nombre d'artisans enregistrés par Département

Départements	**Nombres d'artisans enregistrés en 2015**	**Nombre de cartes allouées**
Logone et Chari	2183	489
Diamaré	1198	269
Mayo-Tsanaga	928	209
Mayo-Danay	545	125
Mayo-kani	322	76
Mayo-Sava	167	42
Total	**5343**	**1210**

Source : DR- MINPMEESA EN, 2017

Le Logone et Chari et le Diamaré sont les Départements qui enregistrent un nombre plus élevé d'artisans tant disque le Département du Mayo Sava comptabilise moins. Ces artisans dans les différentes filières connaissent des difficultés. En plus de l'insécurité qui a créé les pertes en matériel et en moyen financier ; l'on relève une quasi informalité du secteur; absence de structuration et des organes de représentation des artisans ; absence d'un cadre de référence en matière de conseils aux artisans ; insuffisance des capacités techniques et managériales des Artisans ; insuffisance de respect des normes et standards ;difficultés d'accès au financement ; faiblesse des équipements de production inadaptation de la fiscalité à l'activité artisanale; accès limité aux marchés ;difficultés d'approvisionnement en intrants ;manque de protection sociale des artisans

Pour sortir les artisans du secteur informel Le gouvernement camerounais à travers les services des PMEESA et des villages artisanaux, a institué un partenariat avec les communes pour accompagner et structurer les artisans, enfin de booster ce secteur d'activité.

Figure 3: Quelques objets d'arts

VIII. ECONOMIE SOCIALE

Le Département de l'économie social s'occupe principalement des structures se présentant sous la forme de GIC, Union de GIC ou de Coopératives et association. Le tableau ci-après récapitule le nombre de structures inscrites et enregistrés dans les 6 Départements de l'année 2018.

Tableau 8: Nombre de structures d'économie social par Département.

DEPARTEMENT	DIAMARE	MAYO DANAY	LOGONE ET CHARI	MAYO KANI	MAYO TSANAGA	MAYO SAVA	TOTAL
COOPERATIVES	848	01	27	11	18	75	980
ASSOCIATIONS	03	350	71	04	103	47	578
GIC	1465	370	3865	341	98	202	6341
UGIC	54		146	03	09	17	229
FEDRATION	05		07		01	02	15
ONG					12		12
MUTUELLES	01				01		02
CONFEDERATIONS	00					01	01
REGION DE L'EXTREME-NORDS	2376	721	4116	359	242	344	8158

Source : DR-MINPMEESA EN, 2018

IX. ANALYSE FFOM

FORCES	Faiblesses
• Bonne position géographique avec l'ouverture des frontières des pays voisins (Tchad et le Nigeria) • Opérationnalisation des coopératives et des artisans • Tissu industriel et artisanal diversifiés • Dynamisme des artisans et esprit de créativité notamment dans le secteur de la production d'art et de service	• Déficit énergétique • L'absence d'une vision économique (industrielle) et spatiale prospective, agissante et suivie ; • Absence d'espace industriel formel ; • Secteur informel prépondérant qui bloque le développement et la planification du développement économique • Insuffisance d'appui conseil
Opportunités	**Menaces**
• Disponibilité des matières premières • Position géographique du village artisanal • Les multiples attractions touristiques de la Région de l'Extrême-Nord • Organisation de la foire culturelle de l'unité chaque année dans le chef-lieu du Département • Existence d'un programme d'accompagnement de promoteur des PME (PACD/PME)	• Insécurité (Boko Haram) • Destruction des matières premières par les pachydermes • Concurrence déloyale entre les commerçants et les artisans